



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 OCT. 2011

→ ECLAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2011

CONVOCACTION DU 23 SEPTEMBRE 2011

DREAL Nord - Pas-de-Calais

Arrivé le 19 OCT. 2011

Service ECLAT - S3

L'AN DEUX MILLE ONZE LE TRENTE SEPTEMBRE à 19 H 00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'HOUPLINES SE SONT REUNIS A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DERUYTER, MAIRE.

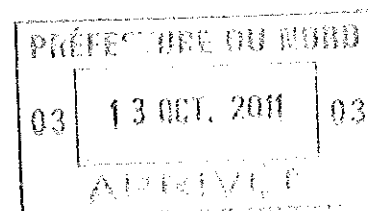
PRESENTS : M. DERUYTER, Maire, M. LEGRAND, M. BAF COP, Mme NEVEJANS, M. CNOCKAERT, Mme DEHAY, M. DEJAEGERE, Adjoints, M. BOO, M. DELANNOY, M. BONGRAND (19h13), Mme THERY, Mme DELEDICQUE, Mme DUPONT, M. CARPENTIER, M. FONTAINE, Mme BRIOUL, M. TIBERGHIE, Mme DEMEULENAERE, Conseillers Municipaux.

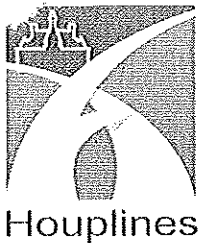
ETAIENT ABSENTS avec pouvoir : Mme LECLERCQ, Adjointe, Mme BLERVAQUE, Mlle MOREL, Mlle LEFEBVRE, M. DELECOURT, M. CATTEAU, M. LIBERT, M. RAMOS, Mme VALENTON, Conseillers Municipaux.

ABSENTES : Mme COCHIE, Mme WYDAUW, conseillères municipales

SECREAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BAF COP, Adjoint.

DATE :	Courrier signalé	DREAL Nord-Pas-de-Calais	Directeur	B. Bour-Desprez	Ph. Joscht	Y. Lalaut	Risques	PMPP	ECLAT	Conn. Evaluation	Transp. Véhicules	Dépt. Intern. Infr.	SG	Communication	MSPR	PSI gest.adim.compt.	PSI juridique		





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2011

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 043/09.2011

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie - Avis du conseil municipal -

Créé par les lois Grenelle I et Grenelle II, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) décline à l'échelle régionale une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie.

Copiloté par le préfet de région et le Président du conseil régional, en concertation avec les acteurs concernés pour définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'échelle de chaque région à l'horizon 2020 et 2050, le SRCAE se compose de trois volets :

- ▶ un rapport qui dresse le diagnostic et les perspectives aux horizons 2020 et 2050 avec une analyse de la vulnérabilité de la région aux effets des changements climatiques, une évaluation de la qualité de l'air, un bilan énergétique et une évaluation du potentiel de développement de chaque filière d'énergie renouvelable de récupération.
 - ▶ un document d'orientations qui détaille l'ensemble des recommandations, orientations et objectifs, à l'échelle régionale, en matière de réduction des émissions de GES, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.
 - ▶ une annexe "schéma régional éolien" qui présente les zones favorables au développement de l'éolien, délimitées en fonction de critères (potentiel, espaces naturels, paysages, patrimoine naturel et culturel, contraintes techniques et servitudes).

Comme de nombreuses collectivités, la commune doit obligatoirement remettre un avis sur ce projet

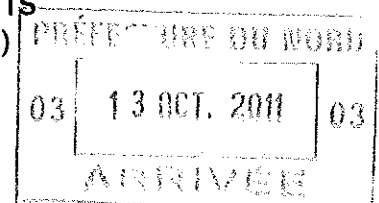
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

EMET un avis favorable aux orientations contenues dans le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie proposée par le Préfet de région et le Président du conseil régional.

FAIT en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS
(ont signé au registre les membres présents)

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire


Jacques DERUYTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.

Affichée en Mairie le : 10 OCT 2011

Transmise en Préfecture le : 10 OCT. 2011

